

RÉSOLUTION N° 416

DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.444(04), « Dixième rapport annuel du Comité de révision de la vérification (CRV) »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, lors de sa Septième réunion ordinaire, par la résolution IICA/JIA/Res.231(VII-O/93), a établi le CRV et approuvé son règlement intérieur;

Que l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que ledit organe directeur de l'Institut a la responsabilité « de nommer les membres du Comité de révision de la vérification (CRV), de recevoir et d'approuver les rapports et les recommandations du CRV »,

DÉCIDE :

1. D'approuver le dixième rapport annuel du Comité de révision de la vérification.
2. De remercier les membres du Comité de révision de la vérification pour leur excellent travail.